

Mercredi 15 novembre 2023

à 18 h

A la salle du Mouzon à Auch

Étaient présents : AUTIÈ Jean-Marc, BALAS Max, BARASZ Olivier, BAYLAC Michel, BLAY Jean-Michel, BONNET Éric, BOURDALLÈ Annie, CASTEX Marc, DELIGNIÈRES Patrick, DUCOMBS Patrick, FANTON Patrick, LAPRÈBENDE Christian, LARRIEU Muriel, MELLO Bénédicte, OLIVEIRA SANTOS Rui, ORTHOLAN Jean-Jacques, RIVIÈRE François, SALLES Céline

Excusés ou absents : BIAUTE Philippe, BREIL Roger, PENSIVY Bernard

Est nommé secrétaire de séance. BAYLAC Michel

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 6 JUILLET 2023

Les membres du Comité Syndical ont voté à l'unanimité l'approbation du PV du conseil du 6 juillet 2023 qui leur avait été préalablement envoyé.

2. DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Les décisions suivantes ont été prises par délégation :

Conformément à la délibération du Comité Syndical n°D2020_26 du 07 septembre 2020 qui prévoit la possibilité pour la Présidente de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, d'ingénierie et d'études qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant et dont le montant est fixé par décret (seuil fixé à 40 000 € HT par la loi 2019-1344 du 12 décembre 2019) ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- Mission d'accompagnement méthodologique au déploiement de la démarche TACCT, d'un montant HT de 20 400 €

Vu la délibération du Conseil Syndical n°D2022_21 du 15/12/2022 concernant l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier qui autorise la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections et considérant la nécessité de réajuster les crédits sur le budget 2023 ;

- Les mouvements de crédits de la section de fonctionnement sont modifiés comme suit :
 Chapitre 011 « Charges à caractère général » – article 617 : -15 000 € ;
 Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » – article 65888 :
 +1 000 € ;
 Chapitre 67 « Charges spécifiques » - article 673 : +14 000 €.

3. Programme LEADER 2023-2027 : délibération de principe sur le conventionnement

Par courrier de la présidente de la Région Occitanie en date du 21 décembre 2022, le PETR du Pays d'Auch a été retenu à l'appel à projet LEADER pour la période 2023-2027.

L'ensemble du territoire (hors la commune d'Auch) va bénéficier d'une enveloppe financière de 1 200 000 € de fonds européens pour soutenir les projets locaux sur cette période.

La mise en place de ce programme et la constitution du Groupe d'Action Local sont en cours et des échanges techniques avec la Région Occitanie, qui est l'autorité de gestion des fonds européens, se déroulent depuis la sélection.

Cependant, il est nécessaire de préparer le conventionnement et donc l'efficience du programme LEADER.

Les membres du comité syndical autorisent, à l'unanimité, la Présidente du PETR, en tant que représentante de la structure porteuse, à signer la prochaine convention LEADER, ses avenants et tous les documents relatifs au programme LEADER 2023-2027 et ce, pendant la durée du programme.

4. Animation et gestion du programme LEADER : validation du plan de financement définitif pour l'année 2023

Dans le cadre de l'animation et de la gestion du programme LEADER, le PETR bénéficie d'une aide financière à l'ingénierie à hauteur de 60 % du montant total des dépenses éligibles.

Afin d'optimiser les crédits disponibles sur l'enveloppe 2014-2022, mais aussi pour correspondre à la réalité des missions menées sur l'année 2023, il est nécessaire de valider le plan de financement définitif suivant :

	Montants (€)
Financements publics sollicités	
Région Occitanie	8 729.10
Programme LEADER	26 188.51
Autofinancement du PETR du Pays d'Auch	8 729.91
TOTAL	43 647.52

Les membres du Comité Syndical valident, à l'unanimité, la demande de subvention ingénierie LEADER 2023 selon le plan de financement présenté ci-dessus.

5. Animation et gestion du programme LEADER : validation du plan de financement définitif pour 2024

L'éligibilité des dépenses pour la clôture du programme 2014-2022 est possible jusqu'au 31/10/2024. Compte tenu des crédits LEADER disponibles sur les reliquats d'enveloppe, il a été présenté le plan de financement de l'ingénierie Leader 2024 suivant :

	Montants (€)
Financements publics sollicités	
Programme LEADER	23 029,71
Autofinancement du PETR du Pays d'Auch	15 353,15
TOTAL	38 382,86

L'agent sera affecté à 100 % sur le programme LEADER 2014-2022 du 01/01/2024 au 31/10/2024 pour la gestion des demandes de paiements des dossiers programmés.

Les membres du Comité Syndical valident, à l'unanimité, la demande de subvention ingénierie LEADER du 01/01/2024 au 31/10/2024 sur les crédits de l'enveloppe 2014-2022 selon le plan de financement présenté ci-dessus.

6. Présentation des programmes opérationnels 2022-2023 du Contrat Territorial Occitanie (CTO) et du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Les Programmes Opérationnels (PO) fixent la déclinaison opérationnelle des contrats du territoire : Contrat Territorial Occitanie (CTO) et Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), dans le cadre d'une maquette financière partagée avec les différents partenaires financeurs.

Pour l'année 2023, une maquette financière annuelle unique est présentée pour le CTO et le CRTE animée par le PETR du Pays d'Auch qui est le porteur des contrats ayant ainsi un rôle de coordination et d'accompagnement. Il s'agit du pacte territorial de gouvernance.

Lors du COPIL de ce Pacte de Gouvernance, le PO 2022-2023 du CTO ainsi que le PO 2023 du CRTE ont été présentés et validés.

Les membres du comité syndical prennent acte des projets validés par les partenaires financiers dans le cadre des programmes opérationnels du CTO et du CRTE.

7. DEMANDE DE SUBVENTION 2024 DU GROUPEMENT SOCIAL POUR LES AGENTS DU PETR

Depuis 2018, le PETR du Pays d'Auch verse une subvention à l'association du Groupement Social pour les agents du PETR dont le principal objet est de créer et d'entretenir un lien social, de la cohésion et de la convivialité entre les adhérents par l'organisation de loisirs et d'actions sociales.

L'association sollicite une subvention du PETR de 91 euros par agents, soit 455 euros pour l'année 2024.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de verser cette subvention au Groupement Social pour l'année 2024.

8. Informations diverses : Mise en œuvre de l'appel à projet ADEME Trajectoires pour l'Adaptation au Changement Climatique des Territoires (TACCT)

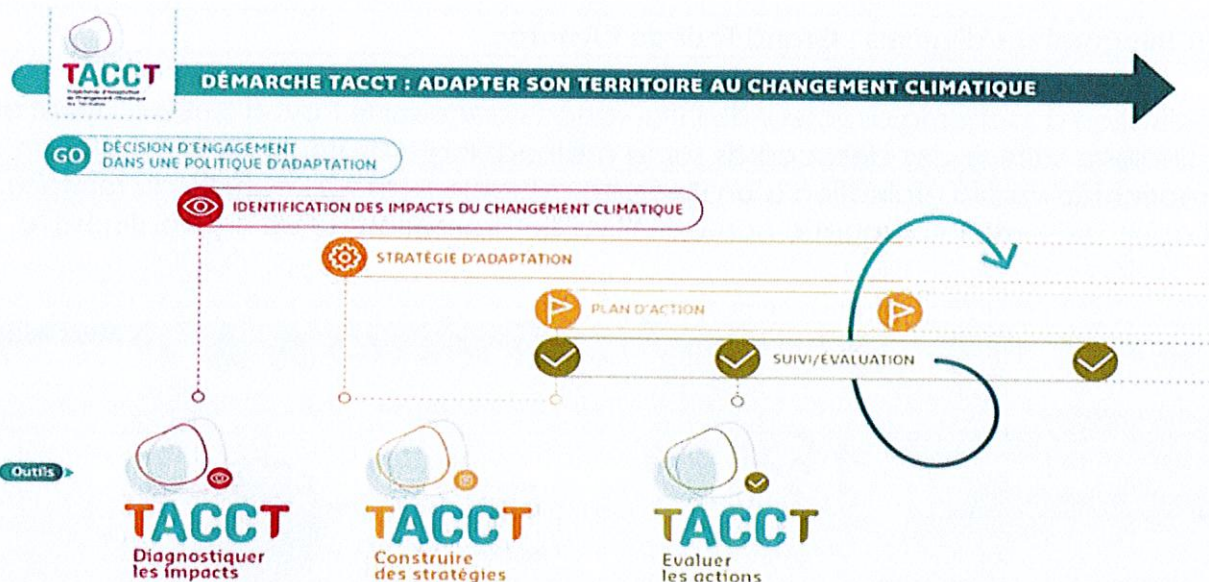
Le PETR fait partie des 11 territoires d'Occitanie lauréats de l'AMI ADAPT – TACCT lancé par l'ADEME.

Le PETR va ainsi pouvoir bénéficier d'un accompagnement méthodologique pour animer l'identification des conséquences du changement climatique sur le territoire et la formulation des objectifs prioritaires d'action.

La candidature a été portée conjointement par le PETR, le GACG et l'association pour la création du PNR Astarac afin de répondre plus précisément aux objectifs/enjeux suivants :

- Acculturer les élu.e.s et partenaires aux enjeux de l'adaptation ;
- Approfondir et prolonger le travail déjà engagé par le Grand Auch dans le cadre de son PCAET ;
- Alimenter et enrichir la démarche d'élaboration de la charte du projet de PNR Astarac tant au niveau du diagnostic que des orientations stratégiques ;
- Faire de l'adaptation au changement une clef d'entrée pour l'ensemble des actions portées par le PETR.

Le budget de l'opération s'élève à 24 480 € et sera pris en charge à 70 % par l'ADEME et l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Ce montant correspond au coût de la prestation du cabinet Terre de Confiance qui a été retenu à l'issue d'une consultation restreinte.



Les membres du comité syndical prennent acte du déroulé de cette démarche.

9. Informations diverses : Nouveau dispositif d'aide à l'ingénierie des territoires ruraux de la Région

La présidente rappelle que le PETR du Pays d'Auch bénéficie chaque année de crédits régionaux pour l'ingénierie territoriale.

Dans le cadre de la refonte de ses dispositifs, la Région Occitanie souhaite renouveler son soutien à l'ingénierie des territoires pour les structures porteuses d'un contrat territorial.

Afin de simplifier ce dispositif, il est proposé aux territoires d'établir une convention pluriannuelle d'objectif et d'obtenir une dotation annuelle prévisionnelle. Pour le PETR du Pays d'Auch cette dotation sera d'un maximum de 40 k€.

Cette dotation sera également attribuée en fonction de critères et d'objectifs définis entre la Région et le PETR.

Cependant, plusieurs modifications sont actées :

- La hiérarchisation des territoires en fonction de critères (densité de population, nombre d'habitants...)
- Pas d'aide financière à l'ingénierie des agglomérations ;
- Plus de co-financement régional sur l'animation et gestion LEADER ;
- Minimum 0,5 Équivalent Temps Plein (ETP) affecté sur les missions d'ingénierie territoriale du contrat régional.

Les membres du comité syndical prennent acte des nouvelles dispositions de l'aide à l'ingénierie des territoires de la part de la Région.

10. Informations diverses : Grand Tour de l'Astarac

La réalisation du schéma directeur de l'itinérance douce sur le Pays d'Auch n'ayant pu être finalisée suite à des désaccords sur la méthodologie stratégique, la prestation a été réorientée vers la réalisation d'un itinéraire cyclable balisé à l'échelle du territoire. Il est donc présenté la plaquette non-définitive de promotion de ce nouvel itinéraire.

Le Grand Tour de l'Astarac à vélo 

Itinéraire cyclable balisé :
Le Grand Tour de l'Astarac est un itinéraire cyclable balisé dans les deux sens sur des routes à faible fréquentation. Cet itinéraire sans grande difficulté est adapté à tous types de pratiques : VAE, route, gravel, familles, sportives,

154 km



Boucle 1 (variante) Les clochers de l'Astarac
65,4 Km ↗ 1 239 m ↘ 1 331 m

Boucle 2 (variante) Villages de caractère
65,8 Km ↗ 811 m ↘ 811 m

Boucle 3 (variante) Les Hauts de Auch
50,1 Km ↗ 805 m ↘ 795 m

Etape 1 Auch ↔ Masseube
58,9 Km ↗ 697 m ↘ 633 m

Etape 2 Masseube ↔ Mirande
50,1 Km ↗ 511 m ↘ 541 m

Etape 3 Mirande ↔ Auch
44,8 Km ↗ 500 m ↘ 534 m

LA SIGNALÉTIQUE À SUIVRE TOUT AU LONG DE L'ITINÉRAIRE :
Tout au long des 3 étapes principales se trouvent des panneaux directionnels : description du picto + picto

6 7

Il est prévu de présenter et de valider cet outil de promotion à destination des partenaires touristiques lors d'un dernier COPIL d'ici la fin de l'année 2023.

L'ordre du jour étant épuisé ;
La séance est levée à 19 h

La Présidente,

Céline SALLES